

Formalités-population

Services et équipements municipaux et publics

Il est possible d'effectuer au service Formalités Population les démarches suivantes :

- demande de carte nationale d'identité et de passeport (sur rendez-vous)
- établissement d'actes d'état civil : reconnaissance (sur rendez-vous), changement de nom, changement de prénom, naissance, décès
- dépôt de dossier de mariage, baptême civil, noces d'or ou de diamant (sur rendez-vous)
- enregistrement de PACS (sur rendez-vous)
- recensement citoyen pour les jeunes dans les trois mois suivant leurs 16 ans (sur rendez-vous)
- inscription sur les listes électorales
- légalisation de signature
- délivrance d'attestations et certificats divers : attestation d'accueil (sur rendez-vous), attestation de vie maritale, certificat de vie, copie certifiée conforme (pour les administrations étrangères uniquement), attestation de changement de domicile
- demande de copies ou extraits d'actes d'état civil, de duplicata de livret de famille
- licence de débit de boissons (sur rendez-vous)
- remise des diplômes de la médaille du travail (en dehors de la cérémonie officielle de remise, traditionnellement organisée en janvier)

Le service Formalités Population conserve également les objets trouvés sur le territoire de Gentilly.

rgba(255,255,255,1)

14 place Henri-Barbusse
94250 Gentilly
France

Horaires : du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h30. Permanence le samedi matin de 9h à 12h.
Fermé le jeudi matin.

Les 24 et 31 décembre, le service ferme une heure plus tôt.

formalites@ville-gentilly.fr
[01 47 40 58 08](tel:0147405808)